

FICHE PRODUIT

Date : 27/03/23

Poignée en inox pour raclette vitres Gloss-W



RÉF.	COND.
0709661	10

ECO BOX



PRODUIT ECO-RESPONSABLE

Produit vendu dans un emballage conforme au décret législatif 116 du 03-09-2020 concernant l'obligation d'étiquetage environnemental pour une élimination correcte à la fin de l'utilisation. 99 % des emballages en carton utilisés par l'entreprise sont fabriqués en moyenne avec 80 % de papier recyclé).

DESCRIPTION

Trou conique sur la poignée qui permet de l'utiliser avec les perches télescopiques, pour travailler en hauteur sans échelle.

Revêtement en caoutchouc pour une bonne prise en main.

Compatible avec le cône d'adaptation UNI CONNECT réf. 07P179047UB : Cône avec système d'accrochage et de décrochage instantané. Permet d'accrocher et décrocher rapidement les outils de nettoyage. Maintient les outils fermement accrochés pendant les opérations de nettoyage évitant ainsi les détachements accidentels dangereux qui pourraient blesser l'opérateur et endommager l'équipement. Facile à utiliser, il rend le nettoyage plus pratique et plus rapide, en réduisant l'équipement nécessaire : permet d'utiliser un seul manche avec toute une gamme d'outils différents.

APPLICATIONS

Poignée avec double fonction : composant de rechange de la raclette vitres mais aussi support pour grattoir CLIP.

COMPOSITION

Acier inoxydable et caoutchouc

ARTICLES COMPLÉMENTAIRES

Barrette de rechange, en inox avec caoutchouc pour raclette vitres Gloss-W :

Réf. 0709363 : barrette de rechange 25 cm

Réf. 0709364 : barrette de rechange 35 cm

Réf. 0709365 : barrette de rechange 45 cm

Réf. 0709366 : barrette de rechange 55 cm

Réf. 07P179047UB : Cône d'adaptation UNI CONNECT avec système d'accrochage et de décrochage instantané.

FICHE PRODUIT

Date : 27/03/23

SÉCURITÉ GÉNÉRALE DES PRODUITS

Les articles que nous produisons ne nécessitent pas de certification de produit car ils correspondent à la définition donnée dans le D.L. 115 du 17.03.95.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Tous nos produits sont conformes aux lois en vigueur sur la sécurité et couverts par une police d'assurance « Responsabilité civile des produits ».